

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 628

présenté par

Mme Vichnievsky, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

-----

### ARTICLE 2 QUINQUIES

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer l'article introduit par le Sénat pour interdire de faire figurer des emblèmes confessionnels ou nationaux sur les documents de propagande électorale.

En effet, cet article risque de soulever un problème de conformité au bloc de constitutionnalité.